

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 5 DÉCEMBRE 2013 À 14 HEURES

Centre administratif de la CUS – Bureau du Président - STRASBOURG

Présents :

M. Jacques BIGOT, M. Bernard FREUND, Mme Danièle MEYER, M. Justin VOGEL, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

Absents excusés : Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, M. Alain JUND, M. Claude KERN, M. Roland RIES

60-2013 Permis de construire avenue de Colmar à Strasbourg

Description de la demande

Le Service de la Police du Bâtiment de la CUS a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le permis de construire situé 210 Avenue de Colmar à Strasbourg et déposé par la SCI La Grande Allée.

Il concerne la construction d'un ensemble de logements et de bureaux. 7 bâtiments sont prévus, implantés sur un sous-sol commun qui sera aménagé en parking. La volumétrie maximale est de R+8. Les bureaux seront implantés en rez-de-chaussée des immeubles.

La surface plancher de l'opération s'élève à 20 325 m² dont :

- 19 125 m² de surfaces d'habitation ce qui représente 452 logements. Une majorité de logements 1 pièce (208 logements) et logements 2-3 pièces seront proposés.
- 1 200 m² de surfaces de bureaux.

258 places de stationnement sont prévues ainsi que des garages vélos.

L'opération nécessite la démolition des halls et garages aujourd'hui présents sur le site.

Analyse au regard de la compatibilité avec le SCOTERS

Au niveau du SCOTERS, la ville de Strasbourg constitue un pôle urbain de l'espace métropolitain. C'est donc un lieu privilégié pour le développement de logements, emplois, équipements et services aux habitants.

*Le Bureau syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, le projet de permis d'aménager avenue de Colmar à Strasbourg n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **17 DEC. 2013**
La publication le **17 DEC. 2013**
Strasbourg, le **17 DEC. 2013**

Le Président
Jacques BIGOT